

SOLIDARITÉS

PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES
PERSONNES HANDICAPÉES
ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Arrêté du 15 avril 2015 modifiant l'arrêté du 26 mars 2015 portant nomination des membres du jury de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds (CAPEJS) – session 2015

NOR : AFSA1530267A

La secrétaire d'État auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion,

Vu le décret n° 86-1151 du 27 octobre 1986 instituant un diplôme d'État intitulé « certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds » ;

Vu l'arrêté du 20 août 1987 modifié fixant les modalités de formation, les conditions d'organisation de l'examen en vue de l'obtention du diplôme d'État intitulé « certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds » ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement, et notamment son article 11 ;

Vu l'arrêté du 27 novembre 2014 portant ouverture, au titre de l'année 2015, d'une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds ;

Vu l'arrêté du 26 mars 2015 portant nomination des membres du jury de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds (CAPEJS) – session 2015,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 26 mars 2015 susvisé est modifié comme suit :

1. Dans la rubrique jury plénier, les mots : « M. Samuel BRETAUDEAU, professeur à l'INJS de Bordeaux et intervenant au Centre national de formation des enseignants intervenant auprès des déficients sensoriels (CNFEDS), » sont remplacés par les mots : « M. Samuel BRETAUDEAU, inspecteur pédagogique et technique des établissements de jeunes sourds ».

2. La liste des membres du jury plénier est complétée par la personne suivante : Mme Laure BEYRET, professeur INJS de Paris, qui est retirée de la liste des personnes qualifiées.

Article 2

La directrice générale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 15 avril 2015.

Pour la secrétaire d'État et par délégation :
*La sous-directrice de l'autonomie
des personnes handicapées
et des personnes âgées,*
N. CUVILLIER